



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 février 2022 tenue à 8 h 45 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Simon Sesto Cifola est absent.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020.

**2022-02-079**

**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

**2022-02-080**

**SUBVENTION - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de

la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 qui s'appliquent à la Ville.

DE s'engager à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.


D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- de la programmation de travaux version n° 1 révisée;
- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, de 2019 à 2023.

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente.

D'attester par la présente que la programmation de travaux version n° 1 révisée ci-après comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles, à savoir :

  
**Municipalité (code géographique) :** Boisbriand (73005) **taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)**  
**Programme :** TECQ 2019-2023 **Volet Programmation de travaux**  
**N° de dossier :** 1173005 **N° de version :** 1  
**État du dossier :** Correction **Date de transmission :** 2021-10-13

#### Bilan

#### Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	26 651
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	9 181 750 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	12 495 321 \$
Total des investissements à réaliser	21 677 071 \$

### Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	56 034 \$	56 034 \$
2020-2021	0 \$	126 557 \$	126 557 \$
2021-2022	624 250 \$	405 012 \$	1 029 262 \$
2022-2023	4 150 364 \$	0 \$	4 150 364 \$
2023-2024	1 000 000 \$	0 \$	1 000 000 \$
<b>Total</b>	<b>5 774 614 \$</b>	<b>587 603 \$</b>	<b>6 362 217 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	193 809 \$	0 \$	193 809 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>193 809 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>193 809 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	85 077 \$	85 077 \$
2021-2022	0 \$	9 209 \$	9 209 \$
2022-2023	1 912 714 \$	0 \$	1 912 714 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 912 714 \$</b>	<b>94 286 \$</b>	<b>2 007 000 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	788 581 \$	1 500 392 \$	2 288 973 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>788 581 \$</b>	<b>1 500 392 \$</b>	<b>2 288 973 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	198 087 \$	198 087 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	272 000 \$	0 \$	272 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>272 000 \$</b>	<b>198 087 \$</b>	<b>470 087 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	56 034 \$	56 034 \$
2020-2021	0 \$	409 721 \$	409 721 \$
2021-2022	1 606 640 \$	1 914 613 \$	3 521 253 \$
2022-2023	6 335 078 \$	0 \$	6 335 078 \$
2023-2024	1 000 000 \$	0 \$	1 000 000 \$
<b>Total</b>	<b>8 941 718 \$</b>	<b>2 380 368 \$</b>	<b>11 322 086 \$</b>

### Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	11 322 086 \$
Montant de la contribution gouvernementale	12 495 321 \$
Surplus/Déficits	(1 173 235 \$)

Adoptée

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question reçue par écrit relative aux affaires de la Ville prévues à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue.

**2022-02-081**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 8 h 47.

Adoptée